

■ COUP DE GUEULE

Domicile fixe interdit à bord?

J'ai reçu une lettre du port de Bandol me reprochant d'habiter de façon permanente à bord de mon bateau, *Argante*. Cette lettre a été adressée à mon domicile (terrestre) à Toulon. Un minimum d'intelligence aurait permis de relever cette contradiction. Il est hors de question que je rende des comptes sur le temps que je passe à bord de mon Tahiti Ketch (9 m). Le problème ne vient pas de ceux qui sont très souvent sur leurs bateaux mais plutôt des coques ventouses, vides d'occupants. Les propriétaires qui passent beaucoup de temps à bord rendent surtout

service à leurs voisins en veillant sur leurs amarres et je suis rassuré par la vigilance de beaucoup d'entre eux. Je suis consterné que la capitainerie du port s'attaque aux vrais marins, même s'ils ne sont pas aussi bien nantis que d'autres.

D' Claude Grellet, chef de service au centre hospitalier de Toulon

Bateaux

La ville de Bandol a décidé d'inclure son port dans la démarche « ports propres en région PACA » et d'introduire de nouvelles règles sanitaires. Intention parfaitement louable.

Si l'on en croit un courrier de la société d'économie mixte de Bandol dont dépend le port, vous auriez été désigné comme habitant permanent à bord. Sachez qu'aucun texte précis ne définit cette qualité, à moins que votre courrier ordinaire ne soit envoyé de façon permanente à l'adresse de *l'Argante*, au poste qui est le vôtre. Et même dans ce cas, vous pourriez opposer qu'il s'agit d'une commodité, pas de l'adresse fiscale du domicile principal. La notion de « permanence » restant en l'occurrence assez floue.

■ COUP DE GUEULE

Domicile fixe interdit à bord ?

J'ai reçu une lettre du port de Bandol me reprochant d'habiter de façon permanente à bord de mon bateau, *Argante*. Cette lettre a été adressée à mon domicile (terrestre) à Toulon. Un minimum d'intelligence aurait permis de relever cette contradiction. Il est hors de question que je rende des comptes sur le temps que je passe à bord de mon Tahiti Ketch (9 m). Le problème ne vient pas de ceux qui sont très souvent sur leurs bateaux mais plutôt des coques ventouses, vides d'occupants. Les propriétaires qui passent beaucoup de temps à bord rendent surtout

service à leurs voisins en veillant sur leurs amarres et je suis rassuré par la vigilance de beaucoup d'entre eux. Je suis consterné que la capitainerie du port s'attaque aux vrais marins, même s'ils ne sont pas aussi bien nantis que d'autres.

D. Claude Grellet, chef de service au centre hospitalier de Toulon

Bateaux

La ville de Bandol a décidé d'inclure son port dans la démarche « ports propres en région PACA » et d'introduire de nouvelles règles sanitaires. Intention parfaitement louable.

Si l'on en croit un courrier de la société d'économie mixte de Bandol dont dépend le port, vous auriez été désigné comme habitant permanent à bord. Sachez qu'aucun texte précis ne définit cette qualité, à moins que votre courrier ordinaire ne soit envoyé de façon permanente à l'adresse de l'*Argante*, au poste qui est le vôtre. Et même dans ce cas, vous pourriez opposer qu'il s'agit d'une commodité, pas de l'adresse fiscale du domicile principal. La notion de « permanence » restant en l'occurrence assez floue.

■ ANTIFOULING

Une, deux ou trois couches ?

Les catalogues nous rebattent les